

Lumières! Un héritage pour demain



Une époque d'intense bouillonnement à l'échelle de l'Europe

Le XVIII^e siècle voit l'épanouissement d'idées apparues au fil des siècles depuis l'Antiquité ; il absorbe les mouvements idéologiques antérieurs, les réexamine, les remet en question et les synthétise. Les philosophes des Lumières sont les héritiers de Galilée, Pascal, Leibniz. Ils se différencient de Descartes en postulant, dans le sillage de Locke, que la connaissance n'est pas innée, mais procède de l'expérience. Leur quête de la connaissance passe par la remise en cause des idées reçues, l'ouverture à tous les domaines du savoir, l'exaltation des sciences (la science est regardée comme le moyen de libérer l'humanité des superstitions et de l'obscurantisme) et la foi inébranlable dans le pouvoir de la raison. La pensée doit être libre et non plus soumise à l'autorité et aux schémas antérieurs reposant sur une interprétation chrétienne de l'univers. À la suite de Pierre Bayle (*Dictionnaire historique et critique*, 1695), les penseurs doutent des doctrines théologiques et métaphysiques. La devise des Lumières : « *Sapere aude!* Aie le courage de te servir de ton propre entendement! » est énoncée par Kant (*Qu'est-ce que les Lumières?*, 1784). L'individu doit être autonome pour conquérir sa liberté.

Mouvement intellectuel d'origine anglaise qui s'est répandu dans toute l'Europe, constitué de courants parfois contradictoires, les Lumières contribuent à l'histoire des civilisations. Les révolutionnaires français s'en sont prévalus et elles inspirèrent la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique (4 juillet 1776), dont la Constitution (1787) reprend des principes inspirés de Montesquieu (séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire).

Qu'en est-il aujourd'hui de l'esprit des Lumières, face à la mondialisation, dans une Europe constituée de pays qui n'ont plus de frontières matérielles et d'où la monarchie absolue a disparu ? Que reste-t-il de cet héritage complexe dans les débats de notre société sur la laïcité, les dérives de la science, les mœurs, la solidarité... ? L'exposition présentée par la Bibliothèque nationale de France du 1^{er} mars au 28 mai 2006 interroge le présent à travers l'éclairage du passé.

Jean-Jacques Rousseau
Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes
1755

BNF, Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme, 16° R. 6917
frontispice (ci-dessus)
et page de titre (ci-dessous)

Avec cet ouvrage, Rousseau bouleverse le paysage de la philosophie politique de son siècle. L'homme subit la loi de la Nature, mais, contrairement à l'animal, « il se reconnaît libre d'acquiescer ou de résister ». C'est la société, fondée sur la propriété, qui est la cause de l'inégalité et de la corruption des hommes. Ce texte souleva des controverses parmi les philosophes, notamment de la part de Voltaire.



La lutte contre l'intolérance

La révocation de l'édit de Nantes (1685) par Louis XIV a ravivé les querelles religieuses, et un grand nombre de protestants furent contraints à l'exil. Ceux qui restent se réunissent en secret pour célébrer leur culte. En 1724, Louis XV remet en vigueur une répression particulièrement féroce contre les assemblées clandestines : les femmes sont enfermées dans des couvents, les hommes condamnés aux galères et les pasteurs exécutés.

Le catholicisme lui-même est déchiré par la question janséniste. La bulle *Unigenitus* (1713) condamnant le jansénisme est devenue loi d'État en 1730. Les jansénistes soutenus par une partie du clergé et des magistrats du Parlement s'opposent à la monarchie absolue, ce qui les rapprocherait des Lumières, mais, tout comme les jésuites, ils en condamnent l'esprit irrégulier ; ils attaquent ainsi les principes énoncés par Montesquieu dans *l'Esprit des lois*, et *l'Encyclopédie*.

L'intolérance religieuse sévit sous couvert de sauver ceux qui sont dans l'erreur. Les philosophes dénoncent, derrière cette attitude hypocrite, les intérêts temporels et les pouvoirs exorbitants de l'Église. Pour acquérir la liberté de penser, l'esprit doit s'affranchir de la tutelle des autorités religieuses. Les philosophes sont plutôt déistes ; ce n'est pas tant la croyance en Dieu qui est combattue – bien qu'il existe un courant matérialiste et athée important représenté par Holbach et Helvétius – que le fanatisme dont les manifestations, comme celles des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, sont critiquées par les philosophes, (notamment Voltaire) : de 1727 à 1732, la tombe du diacre François de Pâris, janséniste, avait en effet été le lieu de rassemblement d'une foule en quête de guérisons miraculeuses et le siège de trances collectives. Après la fermeture du cimetière par ordonnance royale, les convulsionnaires continuèrent à se réunir dans la clandestinité pour revivre la Passion du Christ et s'infliger les supplices des martyrs.

Voltaire, héros de la tolérance

Le personnage qui incarne le mieux la lutte contre l'intolérance est sans doute Voltaire. Dès son séjour en Angleterre, il dénonce le fanatisme ; mais c'est l'affaire Calas qui le rendra populaire. Pour la première fois, un écrivain s'engage publiquement pour soutenir une cause. En mars 1762, Voltaire apprend qu'un marchand de tissu protestant, Jean Calas, vient de mourir sur la roue, en clamant son innocence. En octobre 1761, on avait retrouvé chez lui son fils Marc-Antoine pendu, et aussitôt la rumeur publique avait accusé le père d'avoir assassiné son fils qui voulait se convertir au catholicisme. Bien que l'enquête ne pût établir l'intention de Marc-Antoine Calas d'abjurer le protestantisme, il fut enterré comme un martyr de la foi catholique et son père condamné par arrêt du parlement de Toulouse. Voltaire décide de prendre en main la réhabilitation de Calas. « Il faut soulever l'Europe entière et que ses cris tonnent aux oreilles des juges » (6 juillet 1762). Une « requête au roi en son conseil » est déposée le 7 juillet 1762, au nom de Donat Calas (le fils cadet), et Voltaire publie un *Mémoire de Donat Calas* et *L'Innocence et supplice de Jean Calas*, où il fait appel de la sentence du parlement. Il lance sa célèbre campagne « Écrasez l'infâme », mot d'ordre qu'il répète dans les lettres à ses amis. « Je vous conjure de crier et de faire crier », dit-il à d'Alembert (12 juillet 1762). Il mobilise le réseau européen de ses correspondants, envoyant régulièrement lettres et textes, intervenant à chaque étape de l'affaire pour éviter qu'elle ne s'enlise. Son *Traité sur la tolérance*, où il attaque toutes les formes de fanatisme, paraît à Genève de manière anonyme (1763) et connaît un grand retentissement dans toute l'Europe. Le 9 mars 1765, l'arrêt du parlement de Toulouse est cassé, Calas réhabilité, sa veuve et ses enfants acquittés et indemnisés. Il faudra attendre 1787 pour qu'un édit reconnaisse aux « non-catholiques » une existence légale en leur accordant l'état civil.

Après Calas, Voltaire s'est attaqué à des causes similaires : le protestant Sirven, accusé d'avoir tué une de ses filles (1765) pour s'être convertie, dont l'écrivain obtiendra finalement, en 1771, l'acquiescement ; le chevalier de La Barre, un adolescent supplicié et décapité pour crime d'impiété, que Voltaire échouera à faire réhabiliter (il ne le sera qu'en 1793). Il s'engage également pour dénoncer les exécutions arbitraires. En 1772, Lally-Tollendal, ancien gouverneur des Indes, accusé à tort de trahison, est décapité dans des conditions épouvantables. Son fils fait appel à l'écrivain pour l'aider à défendre la mémoire de son père. Voltaire publie alors les *Fragments sur l'Inde, sur le général Lalli, sur le procès du comte de Morangiès, et sur plusieurs autres sujets* (Genève, 1773), où il s'indigne contre l'arbitraire. L'annonce de la cassation du procès de Lally par le Conseil du roi lui parviendra sur son lit de mort (1778). Ces affaires, qui ont fait de Voltaire un apôtre de la tolérance, ont été aussi pour l'écrivain l'occasion de critiquer violemment les procédures judiciaires : secret des débats, interdiction à l'avocat d'assister à l'audience de son client, sentences non motivées, pratique de la torture, châtiments barbares. Il rencontre Cesare Beccaria, un jeune noble milanais, auteur d'un traité sur *Les délits et les peines* (1764), qui préconise une réforme de la justice et du droit pénal inspirée par le droit naturel. Cet ouvrage, dont Voltaire écrira un *Commentaire*, reçut un accueil très favorable en France et aura une certaine influence. Voltaire lui-même rédigea une série de propositions de réformes judiciaires, *Le Prix de la justice et de l'humanité*.

La Malheureuse Famille Calas
Dessin de Carmontelle,
gravé par Delafosse
1765

BNF, Estampes, AA-3 DELAFOSSE

La famille Calas dut se constituer prisonnière à Paris pour que l'affaire soit rejugée. Carmontelle réalisa une gravure dont le produit de la vente, à l'instigation de Grimm et de Diderot, fut versé à la famille.



Ce qui caractérise le philosophe et le distingue du vulgaire, c'est qu'il n'admet rien sans preuve, qu'il n'acquiesce point à des notions trompeuses et qu'il pose exactement les limites du certain, du probable et du douteux.

Diderot (lettre à Sophie Volland, 26 septembre 1762)

La démarche intellectuelle des hommes des Lumières s'inspire de la méthode scientifique : découvrir les lois qui régissent les choses par l'investigation empirique. Pensée scientifique et pensée philosophique s'influencent. Les très nombreuses académies et sociétés savantes qui sont créées dans toute l'Europe participent au développement des sciences. Aidées de leurs réseaux de correspondants, elles publient les résultats de recherches et organisent des concours destinés à un large public. Les idées circulent. Les intellectuels se réunissent dans les salons, les cafés, les clubs, discutent, écrivent beaucoup, et diffusent leurs essais, traités, lettres, articles.

L'œuvre qui aura le plus de répercussions sur le siècle, révolutionnant la physique, est : *Philosophiæ naturalis principia mathematica* (1687). Newton y développe sa théorie de l'attraction universelle. Sa vision, remettant en cause la physique de Descartes, soulève des polémiques parmi les savants français en majorité cartésiens, mais est soutenue par Maupertuis qui rédige un *Mémoire sur Newton* à l'Académie des sciences de Paris. Voltaire, qui avait déjà parlé

du savant britannique dans ses *Lettres philosophiques*, participe à la diffusion de ses idées en publiant *Éléments de la Philosophie de Newton* (1738), fruit d'un travail en commun avec Madame Du Châtelet, authentique savante passionnée de physique : elle a installé un cabinet de physique dans son château de Cirey, où se retrouvent les partisans de Newton, Maupertuis, Clairaut, Bernouilli. Elle traduira les *Principes mathématiques de la Philosophie de Newton*, lui adjoignant son propre *Commentaire*.

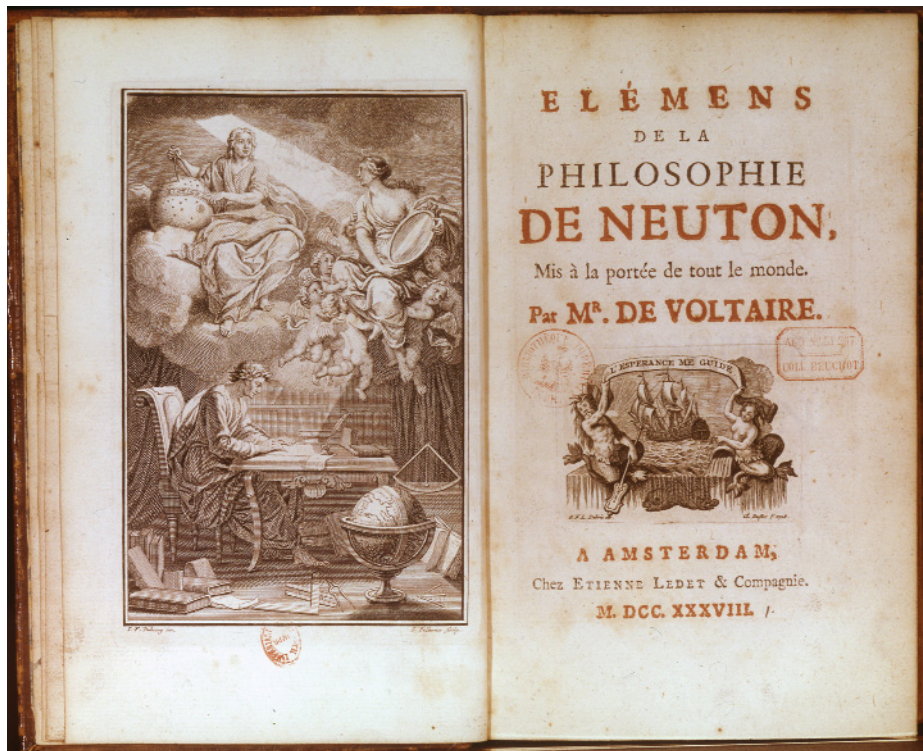
Les sciences progressent dans tous les domaines. Le fondateur de la chimie moderne, Lavoisier, découvre la composition de l'air et de l'eau, le rôle de l'oxygène dans les combustions et établit le principe de conservation de la matière. Le mathématicien Euler jette les bases de la mécanique analytique. Linné met en ordre la nature avec sa classification systématique des matériaux, végétaux et animaux (*Systema naturae*, 1735). Les innovations donnent lieu à des débats. Des expériences sur l'électricité, suite aux travaux d'un Watson, d'un Nollet ou d'un Franklin, sont reproduites devant un public enthousiaste. L'homme des Lumières est curieux de toute nouveauté, persuadé que son émancipation et la maîtrise de son destin passent par la connaissance du monde. Aussi le savoir doit-il être mis à la disposition de tous. C'est le grand projet de l'*Encyclopédie*.

Cet ouvrage produira sûrement avec le temps une révolution dans les esprits, et j'espère que les tyrans, les oppresseurs, les fanatiques et les intolérants n'y gagneront pas. Nous aurons servi l'humanité.

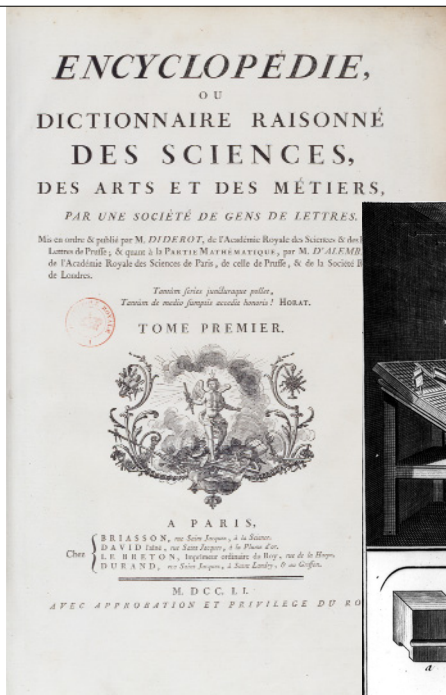
Diderot (lettre à Sophie Volland, 26 septembre 1762)

L'*Encyclopédie*, emblème d'un siècle Miroir des Lumières, l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences* est la plus grande aventure éditoriale et intellectuelle du siècle. Le projet initial de simple traduction de la *Cyclopædia* de Chambers est rapidement orienté par Diderot et d'Alembert vers une totale réécriture en collaboration avec cent soixante-douze rédacteurs. Leur but est d'intégrer les sciences dans un système philosophique cohérent. Dans son *Discours préliminaire*, véritable manifeste des Lumières publié en tête du premier volume (1751), d'Alembert affirme l'existence d'un lien direct entre le progrès des connaissances et le progrès social. Il déclare que la connaissance vient des sens et non de Rome ou de la Bible. L'*Encyclopédie* place l'homme au centre de l'univers. Dès le *Prospectus* (1750), appel aux souscripteurs, Diderot présente la division des sciences suivant l'arbre, ou « système figuré des connaissances humaines », inspiré de Francis Bacon, schéma des relations de dépendance et de voisinage entre les savoirs qui, selon d'Alembert, « peuvent se réduire à trois espèces : l'histoire, les arts tant libéraux que mécaniques et les sciences proprement dites, qui ont pour objet les matières de pur raisonnement ». La philosophie constitue le tronc de l'arbre et la théologie n'en est plus qu'une branche éloignée.

La supériorité du dictionnaire encyclopédique, d'après d'Alembert, est de « montrer la liaison scientifique de l'article qu'on lit avec d'autres articles qu'on est le maître, si l'on veut, d'aller chercher ». Un système de renvois très élaboré permet de créer des connexions entre les sciences, de compléter, de reconstituer l'enchaînement des causes. Il remédie à l'ordre alphabétique qui empêche de traiter d'une science dans son intégralité, mais c'est aussi une façon de déjouer la censure pour exprimer des idées non autorisées. Ainsi l'article « Cordeliers », plutôt élogieux vis-à-vis de cet ordre, renvoie à « Capuchon » où les religieux sont ridiculisés ; la constitution *Unigenitus* est critiquée à l'article « Controverse » et « Convulsionnaire ». Les attaques les plus virulentes contre l'absolutisme politique ou religieux sont contenues dans des textes aux titres les plus anodins : l'article « Genève », rédigé par d'Alembert, renferme une violente critique du parti dévot français et des prêtres genevois (il entraînera d'ailleurs le départ de Rousseau de l'équipe des rédacteurs). Cela n'empêche pas l'*Encyclopédie* d'être condamnée à plusieurs reprises et de voir sa publication plusieurs fois interrompue jusqu'à la révocation du privilège par le roi (1759), malgré le soutien de Malesherbes, directeur de la Librairie. Elle est mise à l'index par le pape. Les dix derniers volumes seront imprimés secrètement sans privilège et sous la fausse adresse de Neuchâtel.

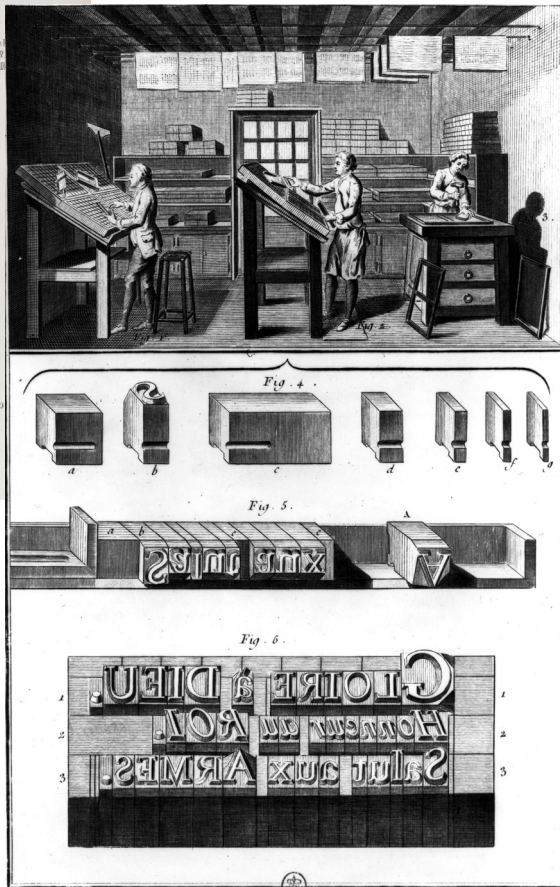


Voltaire
Éléments de la philosophie de Newton
1738
BNF, Réserve des livres rares,
Z. Beuchot 239



Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers
BNF, D4, Z. 342 tome 1

Imprimerie en Lettres,
L'Opération de la casse.
Planche de l'Encyclopédie,
dessinée par Goussier
et gravée par Bernard
BNF, D4, Z. 342, Planche 1

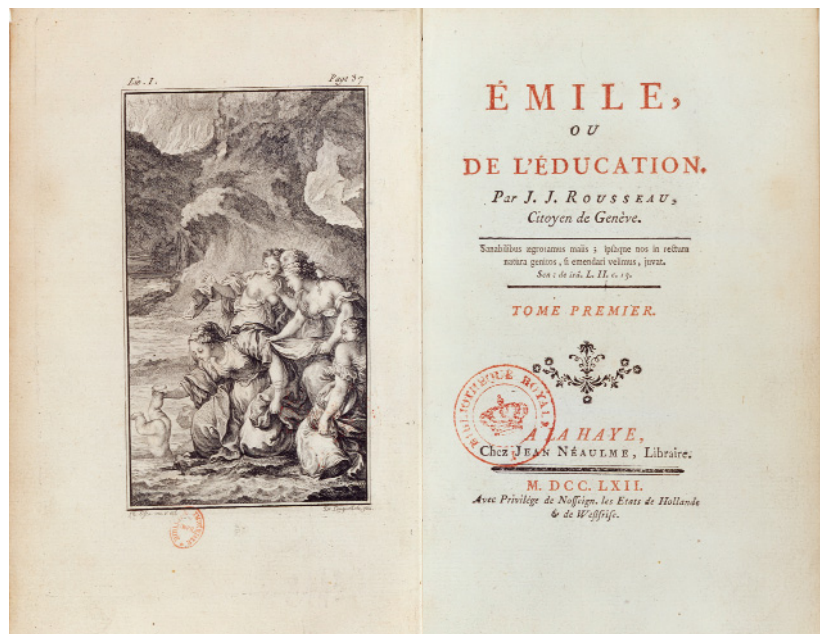


La Maîtresse d'école
Gravure de Bernard Lépicié, d'après
un tableau de Chardin
1740
BNF, Estampes, Db-22 (1)-Fol.

La préoccupation pédagogique des encyclopédistes se manifeste dans la multiplication et la qualité des illustrations : 2885 planches répondant au principe de Diderot énoncé dans le *Prospectus* : « Un coup d'œil sur l'objet ou sur sa représentation en dit plus long qu'une page de discours. » La présentation des planches est copiée sur celle de la *Description des arts et métiers*, collection réunissant des travaux d'académiciens, lancée sous l'égide de l'Académie royale des sciences et qui sera publiée à partir de 1761 ; cette ressemblance vaudra un procès aux éditeurs de l'*Encyclopédie*, qu'ils finiront par gagner après des années. À travers leur œuvre, les encyclopédistes ont fait passer leur idéal philosophique : de diffuser auprès du plus grand nombre un savoir libre de tout préjugé, de toute superstition, mesurer les connaissances à l'aune de la raison, enfin, fournir, comme le proclame Diderot dans son article « Encyclopédie », un matériel pour « changer la façon commune de penser ».

Jean-Jacques Rousseau
Émile ou De l'éducation
1762
BNF, Réserve des livres rares, R. 2143, tome 1
Les cinq livres de l'*Émile* développent les principes d'une éducation idéale s'étendant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

L'éducation, un chemin vers l'autonomie
Les philosophes des Lumières ont réfléchi sur la pédagogie, qu'ils regardaient comme un moyen de donner aux individus la possibilité de développer leur autonomie, et ont élaboré des théories éducatives. Rousseau, dans *Émile ou De l'éducation* (1762), partant de son postulat que l'homme naît bon mais est perverti par la société, propose une formation où l'éducateur offre à l'enfant la possibilité de découvrir par lui-même, au contact de la nature, les voies qui conduisent à la raison et à la conscience morale. Il donne la primauté à l'expérience et à l'observation sur les livres, et prescrit le travail manuel et les exercices physiques. Il décrit tout d'abord une « éducation négative », qui prépare à l'acquisition des connaissances et à la raison « par l'exercice des sens ». Puis, constatant la naissance des passions à l'adolescence, il expose une « éducation positive », dont l'objectif est de fixer ces passions sur les meilleurs objets avant d'entrer dans la société. L'ouvrage, jugé dangereux, fut condamné par le parlement de Paris, ce qui n'empêcha pas les idées de Rousseau de se répandre en Europe à travers les nombreuses éditions clandestines et contrefaçons.



L'égalité naturelle est celle qui est entre les hommes par la constitution de leur nature seulement. Cette égalité est le principe et le fondement de la liberté. [...]

Dans l'état de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient rester : la société la leur fait perdre, et ils ne redeviennent égaux que par les lois.

Article « Égalité naturelle » de l'*Encyclopédie* (Jaucourt)

Locke, le précurseur anglais

Théoricien du libéralisme politique, John Locke (1632-1704) a fortement influencé les hommes des Lumières. Ses œuvres, écrites durant son exil en France et en Hollande, sont publiées à son retour en Angleterre, après la révolution de 1688, dont il se fait le chantre dans ses *Deux Traités sur le gouvernement* (1689). Il s'oppose à la monarchie de droit divin et prône une société civile libérale. Il défend l'idée que, les hommes naissant libres et égaux, la société est instituée pour défendre leurs droits naturels (droit de propriété, droit à la liberté personnelle, droit de punir...). Le gouvernement doit être élu et établi par un pacte social qui impose des limites à sa souveraineté, « le peuple est le juge suprême de la façon dont les gouvernants remplissent leur mission ». Locke préconise une séparation entre les pouvoirs législatif, exécutif et confédératif (relations avec l'extérieur). Son *Essai sur l'entendement humain* (1690) est l'un des livres fondateurs des Lumières et une référence constante de l'*Encyclopédie*. Locke pose la question de l'origine des idées. Il distingue les « idées de sensation » et les « idées de réflexion », l'ensemble constituant l'expérience dont dérivent nos connaissances. Il remet en cause Descartes et réfute la théorie innéiste qui, selon lui, conduit au fanatisme. Il réclame pour chacun le droit d'exercer le culte de son choix et de discuter les sujets théologiques (*Lettre sur la tolérance*, 1690). Il prétend que la tolérance est l'essence même du christianisme et postule que l'existence de Dieu peut être démontrée, le monde ne pouvant être compris qu'en référence à une cause créatrice. Pour lui, l'existence de Dieu est le fondement de la conduite morale. À cette époque, le déisme s'étend en Angleterre. Locke a également exposé ses principes sur l'éducation (*De l'éducation des enfants*, 1693). Ses idées dans ce domaine comme dans les autres ont été reprises ou discutées par les philosophes des Lumières, Jean-Jacques Rousseau le tout premier, Montesquieu et les encyclopédistes.

Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.

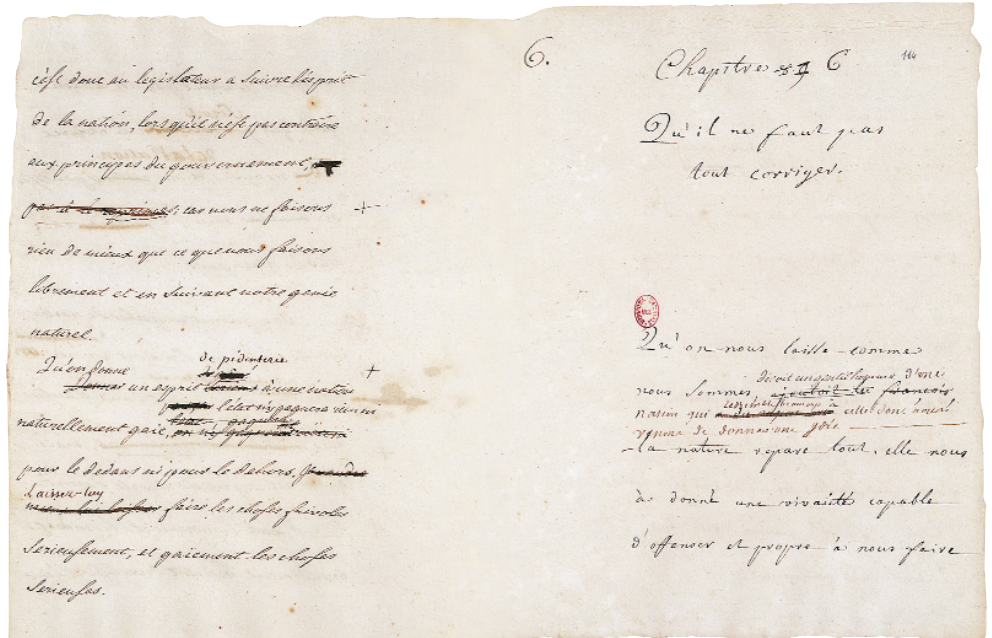
Montesquieu

La participation de Montesquieu

Œuvre de toute une vie, *De l'Esprit des lois* paraît à Genève, anonymement, en 1748. Immédiatement attaqué par les jésuites comme par les jansénistes, Montesquieu rédige en réponse une *Défense de l'esprit des lois* (1750), sans effet sur l'Église qui inscrit l'ouvrage à l'Index (1751). Dans cet énorme ouvrage de trente et un livres groupés en six parties, qui recense les lois de toutes les sociétés connues, Montesquieu élabore une théorie du droit public et privé et une analyse sociologique qui vont dominer le siècle et inspirer les écrivains du XIX^e siècle (Benjamin Constant, Tocqueville).

Il caractérise trois types de gouvernement : républicain (subdivisé lui-même en « démocratie » et « aristocratie »), monarchique et despotique. Il en définit la « nature » (structure) et les « principes » (ressorts). Il distingue les causes morales (entre autres : instinct de conservation et de paix) des causes physiques (géographie, climat), qui, d'après lui, fondent les lois ; le despotisme s'appuie sur la crainte, la monarchie sur l'honneur, le régime démocratique sur la vertu. « Les causes morales forment plus le caractère général d'une nation et décident plus de la qualité

de son esprit que les causes physiques. » La corruption des gouvernements commence par celle des principes : « La démocratie a donc deux excès à éviter : l'esprit d'inégalité, qui la mène à l'aristocratie, ou au gouvernement d'un seul ; et l'esprit d'égalité extrême, qui la conduit au despotisme d'un seul, comme le despotisme d'un seul finit par la conquête » (Livre VIII). Il dénonce le despotisme et ne croit pas au « despotisme éclairé » que Voltaire et Diderot ont vu un temps incarné respectivement par Frédéric II et Catherine II de Russie, avant d'être l'un et l'autre déçus. Montesquieu prône un gouvernement modéré, seul garant de la liberté politique (« le droit de faire tout ce que les lois permettent »). Il pose le principe de la séparation des pouvoirs : « Il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. » Il imagine pour ce faire un dispositif complexe fondé sur un équilibre et un contrôle mutuel des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire – équilibre qu'il voit assuré dans la Constitution anglaise. Il accorde un rôle capital aux Parlements et aux corps intermédiaires et demande que les ministres rendent compte de leur gestion devant « un conseil populaire ». *De l'Esprit des lois* fonde en Europe la sociologie, le droit public comparé, la géographie politique et humaine, et le libéralisme politique.



Montesquieu
De l'Esprit des lois
Manuscrit de travail avec passages et corrections autographes
BNF, Manuscrits, NAF 12835, f. 113 v^o-114, livre XIX

Le traité politique de Rousseau

Après avoir dressé un état des maux de la société dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, Jean-Jacques Rousseau propose des remèdes dans son traité *Du contrat social ou Principes du droit politique* (1762). Les citoyens qui le désirent adhèrent à un contrat social – idée que l'on trouve déjà chez Hobbes, reprise par Locke – qui leur assure liberté et égalité en échange de l'abandon de leurs droits à la communauté. Chacun doit obéir à la volonté générale (de la majorité), dictée par le souci de l'intérêt commun, et exprimée par une loi de portée universelle applicable à tous. Le peuple souverain légifère, mais délègue l'exécutif à un gouvernement, et seul un gouvernement républicain assure la souveraineté à la volonté générale. Pour Rousseau, la liberté individuelle, réclamée par Montesquieu ou Voltaire, ne peut être que la conséquence de la souveraineté de la nation et de l'égalité politique. Il décrète le droit à l'insurrection si le contrat social est violé. Le *Contrat social* aura une grande influence sur les hommes de la Révolution.

L'esclavage remis en question

Au nom des principes de liberté et d'égalité, des voix s'élèvent pour combattre la traite des Noirs. L'esclavage aux Antilles françaises est régi depuis 1685 par le Code noir, qui, théoriquement prévu pour protéger les Noirs de l'arbitraire des maîtres, donne lieu en réalité à tous les abus. Ainsi Montesquieu, dans *L'Esprit des lois*, s'attaque au sujet dans un texte ironique où il ridiculise les arguments des esclavagistes. Voltaire, à son tour, dans un épisode de *Candide* (1759), « Le Nègre de Surinam », dénonce des procédés barbares. Le thème du « bon sauvage » connaît un certain succès au siècle des Lumières. Des associations anti-esclavagistes sont créées aux États-Unis et en Angleterre. La société des Amis des Noirs est fondée à Paris à la veille de la Révolution ; Brissot, Mirabeau, La Fayette, Condorcet, l'abbé Grégoire en sont membres. Dans son ouvrage *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, par M. Schwartz, pasteur à Bienne (1781), le mathématicien Condorcet condamne l'esclavage qu'il considère comme un crime, et en démontre en même temps l'inutilité économique. La Convention l'abrogera en 1794, mais Napoléon rétablira l'esclavage en 1802. Il faudra attendre 1848 pour en voir l'abolition définitive.



La Nature représentée par une femme nourrissant à la fois un enfant blanc et un noir regarde avec compassion les Nègres esclaves maltraités
XVIII^e siècle

BNF, Estampes, Of-4b (1)-Fol

Cette gravure illustre l'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal, qui dénonçait l'esclavage et fut condamnée.

Chronologie des œuvres marquantes jusqu'à la Révolution française

1687

Philosophiae naturalis principia mathematica, Newton.

1689-1690

Deux Traités sur le gouvernement; *Lettre sur la tolérance*; *Essai sur l'entendement humain*, John Locke.

1695

Dictionnaire historique et critique, Pierre Bayle.

1704

Nouveaux Essais sur l'entendement humain, Leibniz.

1721

Lettres persanes, Montesquieu.

1726

Les Voyages de Gulliver, Jonathan Swift.

1734

Lettres philosophiques, Voltaire.

1738

Éléments de la philosophie de Newton, Voltaire.

1748-1749

De l'Esprit des lois, Montesquieu.

L'Homme machine, La Mettrie.

Essais moraux, David Hume.

Histoire naturelle (début), Buffon.

Lettre sur les aveugles, Diderot.

1751

Premier volume de l'*Encyclopédie*, Diderot et d'Alembert.

1754-1755

Traité des sensations, Condillac.

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Rousseau.

Poème sur le désastre de Lisbonne, Voltaire.

1758

De l'esprit, Helvétius.

1759

Candide, Voltaire.

1761-1762

La Nouvelle Héloïse; *Émile ou De l'éducation*; *Du contrat social*, Rousseau.

1763-1764

Traité sur la tolérance; *Dictionnaire philosophique*, Voltaire.

Des délits et des peines, Cesare Beccaria.

1770

Système de la nature, baron d'Holbach.

1771

Voyage autour du monde, Bougainville.

1775

Le Barbier de Séville, Beaumarchais.

1776

Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations, Adam Smith.

Déclaration d'indépendance des États-Unis, Thomas Jefferson.

1779

Nathan le Sage, Lessing.

1781

Critique de la raison pure, Kant.

1782

Les Liaisons dangereuses, Choderlos de Laclos.

1786-1787

Les Noces de Figaro; *Don Giovanni*, Mozart.

Exposition

Du 1^{er} mars au 28 mai 2006

Bibliothèque nationale de France

Site François-Mitterrand

Du mardi au samedi de 10 h à 19 h

Dimanche de 13 h à 19 h

Entrée : 7 €, tarif réduit : 5 €

Commissaires : Tzvetan Todorov, Yann Fauchois, avec la participation de Thierry Grillet

Coordination : Anne Manouvrier

Publication BNF

Lumières ! Un héritage pour demain

sous la direction de Yann Fauchois, Thierry Grillet et Tzvetan Todorov

192 pages et 142 illustrations, 40 €

Activités pédagogiques

(hors vacances scolaires)

Visites guidées pour les groupes scolaires :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi à 10 h et 11 h 30
46 € par classe

Visites guidées gratuites pour les enseignants :
mercredi à 14 h 30

Réservation obligatoire : 01 53 79 49 49

Renseignements : 01 53 79 41 00

Fiche pédagogique

Réalisation : Danièle Thibault

sous la direction d'Anne Zali

Conception graphique : Ursula Held

Impression : Imprimerie de la Centrale, Lens

Suivi éditorial : Anne Cauquetoux

Remerciements à Yann Fauchois, Sylvie Soullignac,

Jaqueline Michelet, Arnaud Laborderie

Les documents présentés dans cette fiche

proviennent des collections de la BNF et ont été photographiés par le service de la reproduction.

© Bibliothèque nationale de France, 2006